Nations Unies TD/B/68/L.1/Add.2

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. limitée
5 juillet 2021
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Soixante-huitième session
Genève, 21 juin-2 juillet 2021

Projet de rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-huitième session

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 21 juin au 2 juillet 2021

Additif

Table des matières

Page

Résumé du Président 2

Rapport sur la technologie et l'innovation 2021 : Prendre les vagues technologiques − Concilier innovation et équité 2

Merci de recycler

Résumé du Président

Rapport sur la technologie et l'innovation 2021 : Prendre les vagues technologiques − Concilier innovation et équité

(Point 5 de l'ordre du jour)

1. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED a présenté les points saillants du Rapport sur la technologie et l'innovation 2021, intitulé « Prendre les vagues technologiques − Concilier innovation et équité ». Ainsi qu'il était dit dans le rapport, l'accélération du développement des technologies d'avant-garde ouvrait certes de nouvelles perspectives, mais soulevait aussi certaines difficultés (suppression d'emplois, polarisation des emplois, diverses formes d'inégalité, etc.). La Directrice a présenté un indice de préparation aux technologies d'avant-garde, qui mesurait la capacité des pays à utiliser, adopter et adapter ces technologies, et a souligné que, si les pays développés obtenaient de meilleurs scores dans l'ensemble, les résultats de certains pays en développement surpassaient ceux de pays développés. L'existence de pays en développement dont les scores étaient supérieurs à ceux de certains pays développés prouvait que la préparation aux technologies d'avant-garde n'était pas uniquement fonction du niveau de développement. La Directrice a conclu en déclarant que l'action des pouvoirs publics et la coopération internationale étaient essentielles à la promotion de l'innovation − ainsi que l'atténuation des risques − et pouvaient consister à renforcer les capacités nationales dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, à accroître la représentation des femmes dans les filières de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, ou encore à favoriser un débat inclusif sur les technologies d'avant-garde.

2. Un intervenant a présenté diverses initiatives nationales de promotion de l'innovation et estimé qu'il fallait soutenir davantage les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et les pays à faible revenu, en particulier dans les domaines du renforcement des compétences et des infrastructures des technologies de l'information et de la communication. Un autre intervenant a déclaré qu'il était possible de faire en sorte que les technologies d'avant-garde réduisent les inégalités au lieu de les creuser, par exemple en prenant cet impératif en considération au stade de la conception des technologies et en adoptant des politiques publiques adaptées. Un autre intervenant encore a insisté sur la nécessité d'atténuer les inégalités d'accès aux infrastructures des technologies de l'information et de la communication, tant entre les pays qu'à l'intérieur de ceux-ci, et a souligné qu'il était urgent de renforcer les capacités des pays en développement dans le domaine des technologies d'avant-garde pour amorcer une transition vers un véritable essor technologique.

3. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et de certaines délégations ont félicité la CNUCED de la publication du *Rapport sur la technologie et l'innovation 2021*, et accueilli favorablement les recommandations qui y étaient formulées, en particulier les recommandations relatives au renforcement des systèmes nationaux d'innovation. Les représentants de certains groupes régionaux et de plusieurs délégations ont souligné que la coopération internationale était nécessaire pour résorber la fracture numérique et réduire les inégalités entre les pays. Les représentants de certains groupes régionaux et d'une délégation ont aussi émis l'avis que la CNUCED devait contribuer activement à faciliter cette coopération, notamment en poursuivant et en élargissant ses examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation.